



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

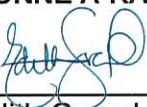
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 10 décembre 2025, a été adopté le règlement numéro 260-2025 *modifiant et remplaçant les règlements 240-2024, 240-2024-1 et 240-2024-2 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.*

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 12^È JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.


Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Charles Whissell, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent AVIS PUBLIC en affichant une copie à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 16 h, ce 5^È jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^È jour du mois de janvier deux mille vingt-six.


Charles Whissell
Directeur général / greffier-trésorier